

# CERTIPHYTO

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

MAJ : 03/2024

## OBJECTIFS

L'objectif est d'appliquer la réglementation en vigueur quant à l'utilisation des produits phytosanitaires, le choix, l'achat et l'emploi des produits dans le respect des règles de sécurité et de découvrir des méthodes alternatives.

## PUBLIC VISÉ

*Quel Certiphyto pour quel public ?*

- ▶ **Décideur en entreprise soumise à agrément** : pour les professionnels appliquant des produits en prestation de services, et ayant des fonctions d'encadrement ou impliqués dans le choix et l'achat de produits.
- ▶ **Décideur en entreprise non soumise à agrément** : pour les professionnels qui utilisent des produits sur leur(s) propre(s) site(s), ayant des fonctions d'encadrement ou impliqués dans le choix et l'achat de produits
- ▶ **Opérateur** : pour les professionnels uniquement applicateurs, qui ne sont pas impliqués dans le choix des produits.
- ▶ **Mise en vente de produits** : pour les vendeurs de produits à usage professionnel et grand public.

Nous contacter pour déterminer ensemble du Certiphyto qui vous correspond.

Le **Certiphyto est valable 5 ans** et son renouvellement doit être demandé avant sa date limite de fin.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une référente est à votre écoute pour toutes informations.

## PRÉ-REQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans.

## MODALITÉS D'ENTRÉE

- ▶ Prochaines dates de formation : contactez-nous pour un examen de votre demande.
- ▶ Programmation de la formation en fonction du nombre d'inscrits.

## DURÉE

Voir la rubrique *Modalités pédagogiques*.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

- ▶ Nous contacter pour un devis selon le Certiphyto choisi.
- ▶ Financement possible par l'OPCO de votre secteur (par exemple VIVEA pour les exploitants agricoles).

## RESPONSABLE FORMATION

- ▶ Amélie LALLIER - Responsable Formation
- ▶ Sandra LANDAIS - Assistante Formation



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### PRIMO-CERTIFIANT

4 modalités d'obtention offertes :

- ▶ **Modalité 1** : validation d'un diplôme agricole de moins de 5 ans donnant une équivalence.
- ▶ **Modalité 2** : suivre une formation en présentielle qui intègre un test de vérification des connaissances d'une durée de 1 à 3 jours selon le Certiphyto.
- ▶ **Modalité 3** : préparation au test de connaissances et éléments de révision en ligne via notre plateforme de formation disponible 1 mois avant puis passage du test de validation sous forme de QCM au CFPPA d'1h30.
- ▶ **Modalité 4** : venir au CFPPA durant 1h30 passer le test de validation sous forme de QCM.

Pour les modalités 3 et 4, des pré-requis sont demandés sur la maîtrise de base de l'outil information (navigation sur internet).

### RENOUVELLEMENT

Les demandes doivent idéalement être faites entre 3 et 6 mois avant la fin de validité de celui-ci (s'il est renouvelé après la date de fin, le nouveau certificat prendra le relai à la date de fin du précédent et non à la date à laquelle il a été passé) :

- ▶ en suivant une formation "Renouvellement Certiphyto" de 1 jour sans test,
- ▶ ou en passant un test sous forme de QCM (voir Modalités 3 et 4).

### CONTENUS

Commun à tous les types de Certiphyto proposés :

- ▶ Réglementation et sécurité environnementale
- ▶ Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- ▶ Réduction de l'usage, méthodes alternatives
- ▶ Vérification des connaissances

### LES PLUS DE NOTRE FORMATION

- ▶ Enseignants spécialisés et professionnels
- ▶ Restauration possible sur place
- ▶ Accompagnement dans la constitution des dossiers de financements de la formation



### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Délivrance d'une attestation de réussite. Vous avez 6 mois pour réaliser votre demande de certificat individuel sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) À la fin de la démarche, vous devez déposer en pièce jointe votre attestation, bordereau de score ou diplôme. Une fois votre dossier validé, vous recevrez un mail de la DRAAF avec la référence de votre télédéclaration. Il vous faudra ensuite vous reconnecter sur votre espace et télécharger le courrier du Ministère avec votre numéro de Certiphyto (disponible durant 6 mois).

### HANDICAP

Une Référente Handicap est là pour vous accueillir et vous informer en cas de besoin : Sandra JEHANNE  
☎ 02 31 42 61 21 – @ sandra.jehanne@educagri.fr

### MODALITÉS PRATIQUES

Restauration sur place accessible en périodes scolaires (voir la rubrique «Vie quotidienne» sur notre site internet <https://www.le-robillard.fr/>) pour les formations uniquement.

### CONTACT

CFPPA «Le Robillard»  
938 Route du Lycée Agricole  
Lieury 14170 Saint-Pierre-en-Auge  
02 31 42 61 06  
[cfppa.le-robillard@educagri.fr](mailto:cfppa.le-robillard@educagri.fr)  
[www.cfppa.le-robillard.fr](http://www.cfppa.le-robillard.fr)

### PLUS D'INFORMATIONS ?



Vous souhaitez en savoir davantage sur les modalités pédagogiques et d'évaluation, nos résultats en matière de réussite, d'insertion, de satisfaction, etc. ? **Scannez le QR Code** ci-contre pour accéder à notre site internet !